AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (12)ItemJean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 26 mai 1872

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 26 mai 1872

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (12)
Collation4 p. (135r, 136r, 137v, 138r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 26 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45974

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>26 mai 1872</u>
Lieu de rédaction22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Denisart, Alfred</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméSur l'aménagement des bureaux de l'usine de Guise. Godin reproche à Denisart de ne pas avoir mené de concertation pour établir son plan de transformation des bureaux. Il reproche également à la commission administrative de ne pas s'occuper de bien employer le personnel « au lieu de se passionner pour les riens qui la divisent » et de prendre des décisions « entachées de ce caractère personnel dont vous n'avez jamais su les dépouiller ». Sur la fonction de Viney, sous-chef de comptabilité, et le remplacement de ce dernier « car il est passé à l'état de résolution définitive pour moi que toutes les fonctions principales dans l'usine soient doublées d'un auxiliaire capable de suivre toutes les opérations qui les concernent ». Sur le personnel des magasins : Godin pense que le jeune Conte-Cabal serait mieux employé à voyager ; il indique à Denisart que le voyageur Guillaume va rentrer à l'usine et se mettre à sa disposition pour travailler aux expéditions, et que celui-ci pourra lui décrire les difficultés rencontrées auprès de la clientèle, « et je commence à me convaincre que cela doit tenir en grande partie à l'incapacité des employés attachés au dépouillement de la correspondance et à tout ce qui concerne les expéditions ».

Mots-clés

Conflit, Critiques, Distribution des produits, Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"

Personnes citées

- Conte-Cabal [monsieur]
- Guillaume [monsieur]
- Moine [monsieur]
- Viney [monsieur]

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Mersailles 46 Mon 135 Ther Mondieur Devisart Je na ma suis has presse de repondre d' votre lettre du le paraque la proposition que rous m'range faite, concernant la Changement des bureaux m'a parer the une visuable machine de quierre à entre. duis parmi vous. de vous maries dit que ce changement arrit à assen himsent or tout be mont, yeu'il stail concerte, alors it no ent ett facile de lue donner mon approbations mais j'ai cru que vous n'aviez en ceci consulté que votre opinion sons le faire accompagner de ces minagemente de nécessaires en toute adminis betien it que mathereusement ne sout le propre de personne parmi les eles de mon usione

136 Comme jo vous ai donnie practi demment mon avis sur les change. monts à faire, 2' n'ai pas vu qu'u y ait en attendant lie de commer materie o' de normacer micantente month entre vous Ce que vous me dites du bureau de Moine me surpriend, car de est des questions dont la courmission ad mi nis tetini der rais 1 occuper un lien de na passionner pour les riens que la dérésant, Ce serait assurament de chercher a ce que le peressurel vien hen enploye, as di elle devait parter Son action sur l'élude de ces questions cela rurait le merite refacre que les décessions ne count pas entachées de ce carac. tere meres weel don't rous n'aver Jamais su les depouiller au pless de employes qui rous entouvent. Te ne demarde pas miner que nous sachies there parti des

137 employes inoccupies nous remather correr vous da glace que Vincipales dans l'usure danblear d'un auxiliaire

